



## Note d'honoraire impayée

Par **jp49150**, le **03/07/2015** à **15:45**

Bonjour,

Au mois de Juin ma femme et moi avons fait intervenir un cabinet de maîtrise d'œuvre pour chiffrer les travaux d'une maison que nous envisagions d'acheter.

Le professionnel s'est déplacé deux fois sur le site pour réaliser différentes mesures et réaliser son devis.

Le projet est avorté car le propriétaire n'a jamais accepté nos offres.

aujourd'hui le cabinet de maitrise d'œuvre nous réclame 400€ pour l'étude réalisée.

Or nous n'avions jamais rien signé.

L'établissement d'un devis n'est-il pas toujours gratuit ?

Doit-on payer ?

Elle dit dans son dernier mail : "Il a bien été dit lors de notre 1ère rencontre que le travail relevait d'une rémunération au temps passé. (Honnêtement, je ne m'en souviens pas !)

Si je ne reçois pas le règlement des honoraires sous huit jours, mon service de recouvrement (Cabinet D'ORMANE a Paris) ce chargera du dossier et les frais qui incombent vous seront réputés"

Que dois-je faire ?